

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 18 JANVIER 2012 A 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames BOIRON Marie-Claude, CHAROBERT Paulette, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Monique, TURCAT Danielle.

et Messieurs CHITO Christian, MAIRE Patrick, PINTON Georges, POMMIER Jacques

Etait excusé : Messieurs GUILLEMARD Hubert, LAMOINE Jean-Paul

Etait absent : Monsieur BEAUMONT Marc

Ordre du jour :

- * Présentation du programme « Habiter Mieux » par Alain CROMBEZ, Chef du Service Logement et Construction Durable à la DDT
- * Questions diverses

Présentation du programme « Habiter Mieux » par Alain CROMBEZ, Chef du Service Logement et Construction Durable à la DDT de l'Allier

Monsieur Alain CROMBEZ était accompagné de Madame Sandrine MASQUELET (CG03), et Madame Dominique GAVERIAUX-DENIS (CG03).

Le dispositif « Habiter Mieux » a été présenté par le biais d'un diaporama distribué à l'assistance.

Ce programme est bien lancé sur certains territoires de l'Allier, cependant, la Cté de Cnes du Pays de Marcillat (entre autres) n'est pas encore mobilisée et a besoin d'une communication plus accentuée. Ainsi, les services du Département ont décidé de lancer une nouvelle campagne de communication envers les entreprises du bâtiment, les acteurs sociaux, les fournisseurs d'énergie ...

Sur le territoire communautaire, un objectif de 30 logements à améliorer thermiquement est envisageable d'ici 2013. Il est donc important que tous les acteurs soient renseignés et impliqués dans la promotion des aides disponibles pour les personnes les plus défavorisées. A noter que les dossiers déposés auprès des services du CG03, sont traités en intégralité, y compris la mise en place d'emprunt auprès de PROCIVIS (organisme de prêt pour les personnes n'ayant pas de droit à l'emprunt)

Pour la commune de Virlet, la démarche est différente mais sera appréhendée ultérieurement. Actuellement, Les habitants bénéficient d'une aide au montage de dossier et d'une expertise thermique par le PACT ARIM 03 (prise en charge par la Cté de Cnes) des aides de droits commun 1 100 euros par projet abondées de 200 euros de la Cté de Cnes et de 200 euros de bonification de l'ANAH. Malgré tout il convient d'approfondir la situation.

Questions diverses :

Schéma de Cohérence Territoriale :

Monsieur Chito fait état de la dernière réunion du Comité Syndical concernant le SCOT.

Un document complet comprenant :

- ☞ le diagnostic,
- ☞ le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- ☞ le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC)
- ☞ Le rapport de présentation de l'ensemble.

Parviendra aux communes dans les jours prochains sous un format CD.

Les élus auront 3 mois pour émettre leurs remarques, amendements, ... qui seront centralisés à la Cté de Cnes qui transmettra « en bloc » au Pays. Une phase d'enquête publique sera ouverte ultérieurement.

Il est très important que les élus approfondissent le contenu du document pour que celui-ci soit au mieux adapté au territoire, à ses besoins et à sa réalité.

L'assistance déplore la lourdeur de la démarche qui a débuté en 2005 et aussi le manque de lisibilité face à un dispositif qui à terme risque de devenir un obstacle pour certains projets de développement.

Date à réserver :

La réunion de la commission Agricole (Madame Charobert, Messieurs Chito, Lamoine, Maire, Pommier) aura lieu le jeudi 26 janvier à 17h00.

La convocation est distribuée aux délégués concernés.

Il est demandé aux Maires de fournir dès que possible la liste des exploitations agricoles dont le siège social se trouve sur la commune, afin de promouvoir le programme d'actions de la mission Haie.

Documents de séance : *Plaquette de présentation « Habiter Mieux »*

Convocations pour la commission agricole